



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 8 décembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h04 et levée à 19h12*

#### Étaient présents :

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; RUTKOWSKI Serge ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine ; TERZO André ;  
**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** GAUTHIER André ; MORALES Roland

#### Étaient excusés :

**G.B.M :** CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; MICHEL Marie-Thérèse ;  
**C.C.L.L :** COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Nathan SOURISSEAU suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine

#### Procuration de vote :

**Mandants :** CONTINI Jean-Claude  
**Mandataires :** LEGAIN Olivier

## **2B. CONTRIBUTIONS EN 2021**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2021 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

Le 3 novembre 2020, l'assemblée délibérante du SYBERT a débattu des Orientations Budgétaires 2021 et, dans ce contexte, a posé les lignes directrices du développement de ses différentes activités et concomitamment a pris connaissance des moyens financiers, techniques et humains que chaque poursuite d'action ou nouvelle action nécessitait.

Pour mémoire, les contributions, par habitant, sont calculées sur une hypothèse de 226 324 habitants, soit une augmentation de 0,5% par rapport à 2020.

### **1. PARTIE APPELÉE PAR HABITANT**

- 2,84 € HT par habitant pour la partie "administration générale", dont le développement de la communication institutionnelle et transversale.
- 1,80 € HT par habitant pour la partie "prévention",
- 1,80 € HT par habitant pour la partie "valorisation organique",
- 23,50 € HT par habitant pour la partie "déchetteries".

Il est précisé que le montant des contributions par habitant des activités Déchetteries et Administration Générale, dont la communication institutionnelle, est maintenu à son niveau de 2020.

Il est retenu d'augmenter les contributions en matière de Prévention et Valorisation Organique, à 1,80 € par habitant, dans les deux cas, conformément aux termes des Orientations Budgétaires 2021.

### **2. PARTIE APPELÉE POUR LE TRI ET LA MASSIFICATION ET L'INCINÉRATION**

Pour chaque structure de collecte, les contributions sont appelées en tenant compte des flux apportés et de leurs caractéristiques.

Les tarifs sont validés dans le cadre de chaque Commission thématique.

Au titre de l'activité Incinération, en 2021, il est confirmé la suspension de la constitution de la provision pour la déconstruction des lignes d'incinération construites dans les années 70.

Pour mémoire, par délibération du 9 décembre 2014, le Comité Syndical du SYBERT a décidé le principe d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges afin d'étaler et d'anticiper une charge exceptionnelle à venir et au risque de réalisation élevé, à savoir l'arrêt de la ligne 3 de 1976 de l'unité de valorisation énergétique (UVE) et surtout le coût de déconstruction à terme des lignes 1,2 et 3.

Puis, la décision votée en décembre 2016 par le Comité Syndical pour l'avenir de l'unité de valorisation énergétique a permis d'estimer annuellement la contribution incinération de ces prochaines années.

Le programme de constitution de la provision semi-budgétaire pour risque et charges est actualisé comme suit :

- 2015 : 228 533 € HT (1 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2016 : 378 543 € HT (1,65 € HT par habitant) > déjà appelée
- 2017 : 452 855,72 € HT (2,02 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2018 : 708 427,76 € HT (3,16 € HT par habitant) > appelée fin novembre 2018.
- 2019 : 0 €
- 2020 : 0 €
- 2021 : 0 €

**Soit un total, à ce jour, de 1 768 359,48 €.**

Le montant des travaux de démantèlement, comme indiqué dans les termes du contrat global de performance attribué à la société VALAXION, est de 1 956 700 €, hors avenants et hors révisions de prix.

Le SYBERT étudiera les modalités de compléments de financement nécessaires, à l'occasion de la préparation budgétaire 2022, année de réalisation de ces travaux.

Dans ce contexte, il est retenu de ne pas appeler de contribution, à ce titre, en 2021 et de mobiliser, le cas échéant, en 2021 et/ou 2022, les éventuels excédents de fonctionnement reportés.

### **3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS APPELÉES AUX ADHÉRENTS (Hors Tri et Incinération)**

<b>Contributions (€ HT)</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>MODE DE CALCUL</b>
Administration générale	2,84	2,84	2,84	2,84	par habitant
Prévention	1,12	1,12	1,12	1,80	par habitant
Déchetteries	22,51	22,51	23,50	23,50	par habitant
Valorisation matière organique	1,55	1,55	1,55	1,80	par habitant
Provision pour déconstruction	3,16	0,00	0,00	0,00	par habitant

Les appels à contribution à la tonne sont effectués mensuellement et les appels à contributions à l'habitant sont effectués trimestriellement, **en début de période.**

Ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote d'une nouvelle délibération adoptant de nouvelles contributions.

#### **À l'unanimité, le Comité Syndical :**

- valide sur les différentes contributions 2021 proposées ci-dessus et précise que ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote de nouvelles contributions,
- confirme la suspension de l'appel à contribution au titre de la provision pour démantèlement de l'usine d'incinération en 2021,
- et confirme que ces contributions participent à la mise en œuvre des actions débattues lors des Orientations Budgétaires 2021.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 025-252508247-20201208-2020\_12\_03-DE

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

